

RESOLUTION

La Chambre des Députés

Vu le rapport du réviseur des comptes du Médiateur qui estime que « les comptes annuels donnent une image fidèle des recettes et dépenses du Secrétariat du Médiateur du Grand-Duché de Luxembourg pour l'exercice 2012, ainsi que de l'excédent de EUR 89.083,47 pour l'exercice clos en 2012, conformément au règlement financier et comptable intérieur du Secrétariat du Médiateur du Grand-Duché de Luxembourg relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels. ;

Vu l'examen des comptes par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire lors de sa réunion du 3 mars 2014;

fait siennes

les recommandations du réviseur des comptes du Médiateur ;

approuve

les comptes de l'exercice 2012 du Médiateur.

